

éco-technologies
et innovation : une
dynamique euro-
éco-technologies
et innovation :
une dynamique
européenne
éco-technologies
et innovation : une
dynamique euro-
éco-technologies
et innovation : une
dynamique euro-



eco-techno-
logie
novation :
que
éco-techno-
novation :
dynamique
européenne





Éco-technologies et innovation, une dynamique européenne

Éco-technologies, éco-innovation : de nombreux projets exemplaires ont été développés pendant la période 2000-2006, grâce au soutien de plusieurs programmes européens, complétés par des initiatives françaises aux niveaux national et régional.

Ces programmes vont être renouvelés et modifiés pour la période 2007-2013, il était donc temps de présenter ces actions 2000-2006, les résultats obtenus jusqu'à présent ainsi que leurs perspectives...

Provocateur et animateur de recherche, l'ADEME soutient également la diffusion des éco-technologies et le développement des éco-entreprises sur le territoire national ainsi qu'à l'export. En particulier, son expérience de point de contact national sur les programmes européens de R&D et de diffusion des technologies (PCRD et EIE) l'a naturellement conduit à proposer un tel guide pour la sensibilisation, l'information et la mobilisation de tous ceux qui sont concernés par ces activités, ces politiques et ces aides financières.

Il est destiné aux entreprises, organisations professionnelles, organisations publiques et privées de soutien aux éco-technologies et à l'éco-innovation, centres de recherche et développement, etc.

Il se compose de deux parties :

- **La présentation des politiques**, plans d'action, programmes et **instruments de soutien** pour la période **2007-2013** dans l'Union européenne et en France.
- **La présentation de projets** qui illustrent l'utilisation des différents instruments financiers communautaires durant la période 2000-2006.

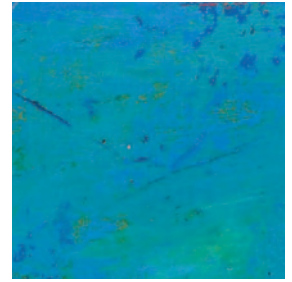
Il constitue ainsi un outil pratique d'assistance à destination de tous les porteurs de projets éco-innovants désireux de solliciter des aides auprès de la Commission européenne ou des instances françaises, nationales et régionales, pour la réalisation de leurs projets.

Ces éléments seront également disponibles sur le site Internet de l'ADEME où ils seront actualisés en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des différents programmes.

Se tenir informé

www.ademe.fr, rubrique « Europe et Monde »

Innovation et éco-innovation



La démarche de l'innovation peut schématiquement être décrite comme la succession d'étapes, allant de l'idée au développement industriel d'un concept ou d'une technologie nouvelle apportant un progrès technique, économique ou social.

Elle inclut les stades de la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la démonstration puis les phases de développement et de mise sur le marché.

Cette démarche englobe tous les processus, interventions ou approches qui visent à favoriser et à développer directement ou indirectement l'innovation (économie de l'innovation, informations et formations, veille, actions d'accompagnement, management de l'innovation, ...).

L'éco-innovation se définira en conséquence comme l'ensemble des innovations (techniques, conceptuelles, méthodologiques) qui contribuent directement ou indirectement à une amélioration de l'état de l'environnement. L'environnement étant pris au sens large, incluant les ressources naturelles (air, eau, sols, milieux), la biodiversité, le changement climatique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le cadre de vie et le développement durable de la société.

Les éco-technologies (*environmental technologies*) se définissent comme « l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant au même besoin ».

Elles couvrent :

- L'ensemble des technologies mises en œuvre dans les entreprises du secteur de l'environnement – industries du traitement de l'eau, de l'air, des sols, des déchets,... également dénommées éco-industries.
- Les technologies qui apportent une amélioration environnementale en se substituant directement ou indirectement à une technologie polluante ou en réduisant les effets polluants. Dénommées technologies propres (*clean technologies*), elles peuvent aussi concerner la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de la consommation d'énergie dans la production.

L'ensemble des entreprises, dont tout ou partie de leurs activités entre dans les champs définis ci-dessus, est souvent rassemblé sous le vocable d'éco-entreprises.

L'innovation dans les éco-technologies est soumise à des facteurs juridiques, sociaux, techniques, économiques ou politiques qui lui confèrent un caractère particulier. Ces spécificités définissent des contenus et des modalités d'interventions particulières dans les processus de soutien.